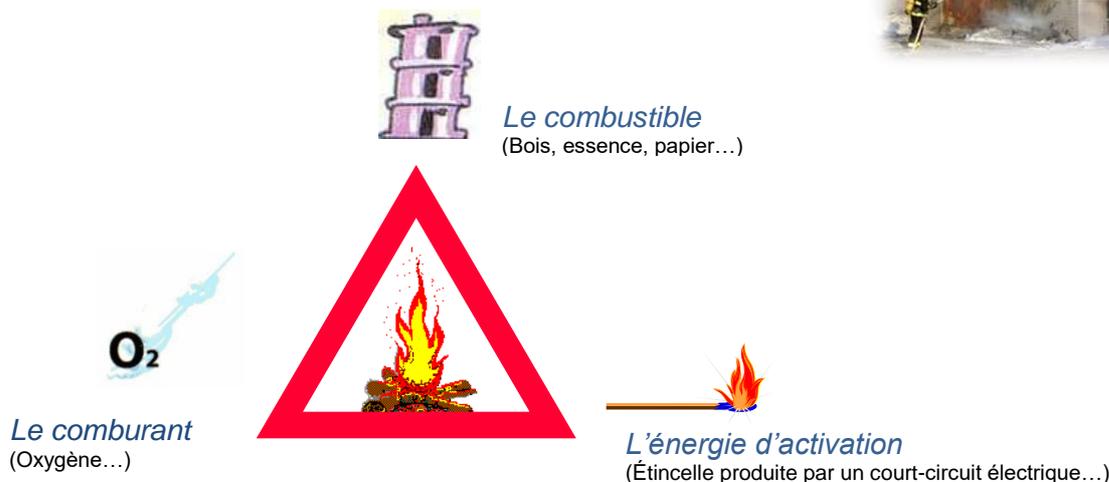


L'incendie est une combustion qui se développe de manière incontrôlée, en dégageant de fortes quantités de chaleur, des fumées et des gaz polluants et toxiques. Pour que le feu se déclenche, il faut la conjugaison de trois éléments, représentée par **le triangle du feu** :



Si l'un de ces éléments manque, le feu ne peut pas se déclencher. Si l'un de ces éléments disparaît, le feu s'arrête.

Outre la destruction des bâtiments et des biens, ce qui importe en premier lieu, ce sont les conséquences sur l'homme. Les deux principaux effets des sinistres sont liés :

↳ **Aux fumées et aux gaz**

La première cause de décès est due aux fumées par asphyxie, et à la toxicité des produits de combustion, notamment le monoxyde de carbone.

↳ **À la chaleur et aux flammes**

Le risque thermique engendre principalement des brûlures.

LES MESURES DE PREVENTION

Ordre et propreté : locaux encombrés, coins sales, tas de chiffons gras, plaques d'huile mal essuyées, dépôts de poussières, sciures et vieux papiers constituent un aliment de choix pour tout foyer débutant.

Interdiction de fumer (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006) : être intransigeant sur le respect de l'interdiction de fumer sur les lieux de travail. La signalisation de cette interdiction doit être apposée de manière apparente et des cendriers doivent être installés dans les espaces autorisés.



Extincteurs : repérer l'emplacement des extincteurs et former le personnel à leur maniement. Disposer d'au moins un appareil par niveau et procéder tous les ans à une vérification par un installateur certifié.



Dégagements : toujours laisser dégager les circulations, les issues de secours et l'accès au matériel d'intervention. Une signalisation appropriée doit indiquer le chemin vers la sortie la plus rapprochée. Un éclairage de sécurité doit permettre d'assurer l'évacuation des personnes en cas d'interruption accidentelle de l'éclairage normal.



Produits : utiliser, si possible, des produits moins inflammables et limiter leur quantité dans les ateliers. Les substances ou préparations classées explosives, comburantes ou extrêmement inflammables ne doivent pas séjourner dans les passages et couloirs, dans ou sous les escaliers ainsi qu'à proximité des issues des locaux et bâtiments mais dans un local disposant d'une ventilation permanente naturelle ou mécanique.

Matériel : choisir du matériel électrique « de sûreté », supprimer les flammes et les sources de chaleur, compartimenter les bâtiments pour éviter l'extension de l'incendie en choisissant des matériaux de construction résistant au feu.

Organisation du travail : établir des procédures d'intervention en cas d'incendie et des consignes pour certains travaux dangereux (fers à souder, chalumeaux, ... travail par point chaud = permis de feu). Sensibiliser le personnel au risque incendie et procéder à des exercices périodiques d'évacuation **au moins une fois tous les 6 mois**. Les résultats de ces exercices seront consignés dans un registre.

Rappel : une consigne de sécurité incendie est obligatoire pour les établissements regroupant habituellement plus de 5 personnes.

Signaler toute anomalie à votre responsable hiérarchique.

EN CAS D'INCENDIE

Donner l'alarme en signalant où se situe le feu (bâtiment, étage, local...) au moyen du réseau de sirènes, sonneries (boutons poussoirs), téléphones...ou simple appel à la voix.



Suivant l'importance du feu, appelez ou faites appeler les pompiers.

Utiliser les extincteurs ou tout autre moyen léger de lutte contre le feu immédiatement après avoir donné l'alarme (si vous êtes seul) ou en même temps (si vous êtes au moins deux) dans le cas d'un début d'incendie.

Appeler les pompiers si vous ne pouvez maîtriser le feu, à moins que ce ne soit déjà fait au moment où l'alarme a été donnée.

Quitter les lieux en cas de sinistre, sans précipitation, en évitant les ascenseurs, et se regrouper dans la zone de rassemblement prédéfinie afin que le responsable puisse s'assurer qu'il ne reste plus personne dans les locaux.

La formation à l'hygiène et la sécurité a pour objet de former les agents aux précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité, celle de leurs collègues ainsi que celle des usagers du service. Cette formation porte en particulier sur le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours, ainsi que sur les dispositions à prendre en cas de sinistre.

LES DIFFERENTS TYPES D'EXTINCTEURS EN FONCTION DES CLASSES DE FEUX

	FEUX DE CLASSE A	Feux dits secs, matières solides qui laissent des braises	Bois, papier, carton, plastique, chiffons...	Extincteur à eau pulvérisée, eau pulvérisée avec additif, extincteur à poudre polyvalente ABC.
	FEUX DE CLASSE B	Feux dits gras, attention au point éclair	Essence, gasoil, huile, graisse, alcool, peintures...	Extincteur CO2, eau pulvérisée avec additif, poudre polyvalente ABC.
	FEUX DE CLASSE C	Feux de gaz	Butane, propane, gaz domestique, acétylène...	Extincteur à poudre polyvalente ABC. Fermer la vanne d'alimentation avant toute extinction pour éviter le risque d'explosion.
	FEUX DE CLASSE D	Feux de métaux	Aluminium, magnésium, sodium...	Extincteur à poudre ou à liquides spéciaux ou par étouffement (sable). Faire appel à des professionnels
	FEUX DE CLASSE F	Feux d'huiles ou graisses servant d'auxiliaires de cuisson.	Huile de friture, ...	Ne pas mettre d'eau. Extincteur spécifique classe F. Utiliser un linge humide pour recouvrir le récipient.

⇒ **Un incendie n'est plus maîtrisable avec un extincteur au bout de 3 minutes**

POUR ÉTEINDRE UN INCENDIE, IL FAUT :

1 VERRE D'EAU
dès la 1^{ère} minute

1 SEAU D'EAU
dès la 2^{ème} minute

1 CITERNE D'EAU
après la 3^{ème} minute



Ne pas confondre les **extincteurs** matérialisés par la couleur rouge, et les **douches portatives**, par la couleur verte.

